

Fiche d'information mondiale



*Le progrès des femmes dans le monde est le rapport phare d'ONU Femmes qui rend compte des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes dans le monde. Cette fiche d'information fournit une synthèse des données clefs figurant dans le rapport 2019-2020 intitulé *Les familles dans un monde en changement*¹.*

1. APERÇU GÉNÉRAL

Il existe actuellement diverses structures familiales. Elles sont influencées par les tendances démographiques mondiales et les mutations sociales et économiques, notamment en matière de relations entre les sexes. Globalement, les femmes ont tendance à retarder le mariage, un faible pourcentage d'entre elles choisissant de ne pas se marier du tout. Les mariages d'enfants et les mariages précoces restent un problème grave et les taux de natalité chez les adolescentes demeurent élevés dans certaines régions, en particulier parmi les populations appartenant au quintile le plus pauvre. Le taux de fertilité a diminué de près de moitié depuis 1970-1975 et la taille des familles diminue lentement dans toutes les régions. Un certain nombre de lois discriminatoires en matière familiale créent et renforcent les inégalités entre les sexes dans le mariage et la famille, et, malgré des progrès législatifs considérables, les violences à l'égard des femmes et des filles perdurent à des niveaux étonnamment élevés. En 2015, plus de trois femmes sur quatre âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en concubinage, ont utilisé des méthodes de contraception modernes qui répondaient à leurs besoins de santé reproductive². À l'échelle mondiale, le taux de participation des femmes à la population active a légèrement diminué et les femmes ont toujours un accès inégal au revenu et aux actifs. Les femmes consacrent trois fois plus de temps que les hommes aux travaux domestiques et aux soins non rémunérés, ce qui réduit leurs chances de trouver un emploi rémunéré, de poursuivre leur éducation et leur temps libre. Les femmes constituent la majorité des migrants internationaux dans de nombreuses régions. Cependant, leurs expériences sur place et les chances qu'elles ont de vivre avec leur famille sont tributaires des lois en matière de migration et de regroupement familial dans les pays d'accueil.

2. LES FAMILLES SONT DIVERSES ET EN MUTATION

Le rapport présente une nouvelle base de données mondiales élargie relative à la composition des ménages qui révèle la grande diversité des structures et des relations familiales, d'une région à l'autre, mais aussi à l'intérieur des pays et au fil du temps³ :

- Les ménages composés d'un couple avec des enfants, que les enfants soient jeunes ou adultes, représentent 38,4 % du total des ménages dans le monde⁴. Les couples ayant au moins un enfant de moins de 18 ans représentent 33,0 %⁵.
- Le deuxième type de ménage le plus répandu (26,6 %) est celui de la famille élargie, qui comprend au moins un adulte et d'autres membres de la famille et peut inclure des enfants. L'Afrique subsaharienne et l'Asie centrale et du Sud sont les régions qui comptent le plus de familles élargies (32,0 % dans ces deux régions) et l'Europe et l'Amérique du Nord celle qui en comptent le moins (10,3 %)⁶.
- Au niveau mondial, les ménages monoparentaux représentent 7,5 %. La plupart de ces ménages sont dirigés par des femmes (84,3 %). L'Amérique latine et les Caraïbes est la région qui compte le plus de ménages dirigés par des mères seules (9,5 %)⁷.
- Sur la base des données provenant de 89 pays et territoires, on compte au moins 101,3 millions de mères seules (qui vivent seules avec leurs enfants) dans le monde. Ces mères vivent de manières très différentes les unes des autres : nombre d'entre elles ne vivent pas seules avec leurs enfants, mais dans des familles élargies. Le nombre de mères seules serait sans doute multiplié par deux si l'on prenait en compte les mères seules qui vivent dans des familles élargies⁸.
- Les ménages composés de couples sans enfants (12,9 %) et les ménages d'une personne (12,5 %) sont presque aussi fréquents l'un que l'autre dans le monde. L'Europe et l'Amérique du Nord enregistrent les taux les plus élevés de couples sans enfants (23,6 %) et de ménages d'une personne (27,1 %)⁹.
- La taille des ménages diminue lentement dans toutes les régions¹⁰. En 2017, au niveau mondial, un ménage se composait en moyenne de 3,7 personnes, mais la taille moyenne d'un ménage pouvait être de 2,2 personnes aux Pays-Bas et en Norvège et de 8,3 personnes au Sénégal¹¹.

Mariage:

- Dans le monde, les femmes ont tendance à retarder le mariage, l'âge moyen du premier mariage étant passé de 21,9 ans vers 1990 à 23,3 ans vers 2010. C'est en Asie centrale et du Sud que les femmes se marient le plus tôt (20,8 ans) et en Australie et en Nouvelle-Zélande qu'elles se marient le plus tard (30 ans)¹².
- Au cours des 25 dernières années, le taux de mariage des filles de moins de 18 ans a baissé, passant de 25,0 % à 20,8 % dans le monde et de 7,1 à 5,0 % pour les filles de moins de 15 ans. Ce taux reste toutefois élevé en Afrique subsaharienne et en Asie centrale et du Sud où, respectivement, 37,2 % des femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant 18 ans et 29,4 % des femmes du même âge se sont mariées ou vivent en concubinage avant l'âge de 18 ans¹³.

Non-mariage, divorce et séparation :

- À l'échelle mondiale, la proportion de femmes de 45 à 49 ans n'ayant jamais été mariées est passée de 3,1 % vers 1990 à 4,3 % vers 2010. C'est en Australie et en Nouvelle-Zélande que ce taux était le plus élevé (14,1 %) et en Asie centrale et du Sud que ce taux était le plus faible (1,1 %)¹⁴.

- Le concubinage est répandu dans plusieurs régions. C'est notamment le cas en Amérique latine et dans les Caraïbes, où, en 2010, 73,9 % des femmes en couple âgées de 25 à 29 ans vivaient en concubinage au Panama ; 70,7 % en Uruguay ; et 65,5 % en Argentine¹⁵, mais aussi en Europe et en Amérique du Nord, où les femmes en concubinage représentaient 60,6 % en Estonie, 59,4 % au Danemark, 57,3 % en Islande et 57,2 % en France¹⁶.
- Au cours des quatre dernières décennies, la proportion de femmes divorcées ou séparées âgées de 45 à 49 ans a augmenté régulièrement, passant de 3,3 % vers 1980 à 4,7 % vers 2010. Les taux régionaux moyens varient de 21,1 % en Australie et en Nouvelle-Zélande à 1,4 % en Asie centrale et du Sud¹⁷.

Fertilité:

- Le taux de fertilité mondial actuel est estimé à 2,4 naissances vivantes par femme, soit près de la moitié des niveaux observés en 1970-1975 (4,4 naissances vivantes). Les projections montrent que d'ici 2015-2020, les taux de fertilité les plus élevés se situeront probablement en Afrique subsaharienne (4,7 naissances vivantes) et les plus bas en Europe et en Amérique du Nord (1,7 naissances vivantes)¹⁸.
- Au niveau mondial, sur la base des données provenant de 92 pays, les femmes âgées de 20 à 24 ans appartenant au groupe de revenu le plus pauvre ont 3,7 fois plus de chances d'avoir un enfant avant l'âge de 18 ans que celles appartenant au groupe de revenu le plus riche¹⁹.
- Les grossesses précoces sont plus fréquentes en Afrique subsaharienne, où 27,8 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont un enfant avant l'âge de 18 ans ; ce taux atteint 41,3 % chez les femmes pauvres²⁰.

Personnes âgées:

- La population mondiale vieillit. En 2019, les personnes de plus de 60 ans représentent environ un huitième de la population mondiale, qui doit augmenter d'un cinquième en 2050²¹.
- En 2017, les femmes représentaient 54 % des personnes âgées de 60 ans ou plus dans le monde et plus de 60 % des personnes de plus de 80 ans²².

3. IL FAUT PROMULGUER DES LOIS QUI PROMEUVENT L'ÉGALITÉ, RECONNAISSENT LA DIVERSITÉ DES FAMILLES ET INTERDISENT LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES

Les lois relatives à la famille, qui régissent le mariage (notamment l'âge minimum pour le mariage), le divorce, la garde et l'autorité parentale, l'adoption et la succession, comportent souvent des dispositions discriminatoires, créant ainsi une inégalité des chances pour les femmes et les filles dans de nombreuses régions du monde.

- À l'échelle mondiale, l'âge légal du mariage pour les filles est de 18 ans dans tous les pays et territoires sauf quatre²³. Cependant, près des deux tiers des pays et territoires autorisent les filles à se marier plus tôt avec le consentement parental ou judiciaire²⁴.
- Entre 2015 et 2017, sur un ensemble de 112 pays, 9 ont amélioré leurs lois sur l'âge minimum du mariage, en supprimant généralement ce type d'exceptions²⁵.
- S'agissant de l'égalité des droits et du pouvoir décisionnaire des femmes dans le mariage et la famille, dans 19 pays et territoires (sur 189), la loi oblige explicitement les femmes à obéir à leur mari ; dans 17 pays et territoires, les femmes mariées ne sont pas autorisées à voyager hors de leur foyer comme le font les hommes mariés, et dans 37 pays et territoires, les femmes mariées ne sont pas autorisées à demander un passeport au même titre que les hommes mariés²⁶.
- Dans 13 % des pays (sur un échantillon de 185 pays sur 189), une femme mariée ne peut transmettre la nationalité à ses enfants au même titre qu'un homme marié²⁷.
- Les droits juridiques permettant aux femmes de demander le divorce et d'accumuler des biens au même titre que les hommes sont essentiels pour leur permettre de mettre fin à leur union si cela s'avère nécessaire. En 2017, divers régimes matrimoniaux communautaires étaient en place dans 51,3 % des pays du monde, tandis que la séparation des biens était appliquée dans 39,7 % des pays²⁸.
- La dissolution du mariage ou d'une union et le veuvage ont souvent un impact économique disproportionné sur les femmes, en particulier dans les pays où une législation sur la séparation des biens est en vigueur. Des recherches réalisées dans 91 pays à revenu faible ou intermédiaire ont révélé que le taux de pauvreté extrême chez les femmes divorcées/séparées (8 %) y était deux fois plus important que celui des hommes divorcés/séparés (3,9 %)²⁹.
- Dans plus d'un pays sur cinq, les filles et les fils ne sont pas traités de la même manière au regard des lois relatives à l'héritage³⁰, et dans 37 pays sur 183, les femmes ne bénéficient pas des mêmes droits d'héritage que les hommes³¹. Ces inégalités sont particulièrement marquées en Afrique du Nord et en Asie occidentale, en Afrique subsaharienne et en Asie centrale et du Sud.
- La reconnaissance juridique des couples vivant en concubinage dans le monde varie énormément, les progrès les plus importants ayant été réalisés en Australie et dans certains pays d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes³².

Relations homosexuelles:

- En mai 2019, 42 pays avaient étendu le droit de se marier ou de former une union civile aux couples de même sexe³³.
- Cependant, 68 pays disposent de lois qui criminalisent les relations sexuelles consenties entre partenaires du même sexe, et dans 11 de ces pays, ces relations sont passibles de la peine de mort³⁴.

La législation qui réprime les violences contre les femmes a progressé, mais son absence d'application reste un problème:

- Au début des années 90, seuls quelques pays disposaient de lois criminalisant les violences domestiques, mais 76 % d'entre eux (144 sur 189 pays et territoires) avaient adopté ces lois en 2018. Sur les 45 pays qui n'en étaient pas dotés, 9 prévoyaient des peines aggravées pour certaines violences spécifiques commises par le conjoint ou les membres de la famille³⁵.
- En outre, 75 % des pays et territoires (141 sur 189) sont dotés de lois qui imposent le recours à des ordonnances de protection en cas de violences domestiques³⁶.
- Néanmoins, dans le monde, environ 30 % des femmes qui ont déjà eu une relation de couple ont subi au cours de leur vie des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leurs partenaires³⁷.
- À l'échelle mondiale, près de 18 % des femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont déjà eu un partenaire ont été victimes de violence au cours des 12 derniers mois. L'Océanie (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) présente le taux de prévalence le plus élevé (34,7 %), tandis que les taux en Asie centrale et du Sud (23,0 %) et en Afrique subsaharienne (21,5 %) sont également supérieurs à la moyenne mondiale³⁸.
- En 2017, plus de la moitié (58 %) des femmes victimes d'homicide volontaire ont été tuées par un membre de la famille, soit 50 000 décès par an ou 137 femmes par jour et plus d'un tiers (30 000) d'entre elles ont été tuées par leur partenaire (actuel ou ancien)³⁹.
- La pratique de la mutilation génitale féminine (MGF) a diminué, mais elle persiste à des niveaux alarmants : en 2017, dans les 30 pays où la pratique est concentrée, une fille sur trois âgée de 15 à 19 ans avait subi une MGF en comparaison à près d'une sur deux en l'an 2000⁴⁰.
- En 2018, 12 pays et territoires sur 185 avaient conservé des dispositions législatives exemptant les auteurs de viols de poursuites lorsqu'ils étaient mariés à la victime ou s'ils l'épousaient ensuite⁴¹.

4. DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ SONT ESSENTIELS POUR APPUYER LES FAMILLES ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES

Les services publics, notamment ceux chargés des soins de santé reproductive et de l'éducation, jouent un rôle essentiel pour aider les familles et faire progresser l'égalité des sexes. L'accès aux soins de santé reproductive, en particulier, est un facteur essentiel pour permettre aux femmes et aux filles de faire entendre leur voix et de prendre des décisions en matière de vie familiale.

- À l'échelle mondiale, une proportion beaucoup plus élevée de femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou en concubinage, qui souhaitent utiliser une méthode de contraception moderne ont pu le faire en 2015 (77,2 %) par rapport à 1970 (42,2 %)⁴².
- Sur les quelques 55,7 millions d'avortements survenus dans le monde chaque année entre 2010 et 2014, un peu moins de la moitié (ou 25,1 millions) étaient des avortements à risque, dont 97 % dans des pays en développement⁴³.

- Bien que difficiles à quantifier, les décès liés à un avortement à risque représenteraient entre 8 et 11 % du total des décès maternels dans le monde⁴⁴. Cela se traduit par 22 800 à 31 000 décès évitables chaque année⁴⁵.
- Les données provenant de 78 pays en développement montrent que le niveau d’instruction est corrélé à l’âge moyen au mariage : les femmes âgées de 20 à 24 ans ayant fait des études secondaires ont beaucoup moins de risques d’être mariées avant l’âge de 18 ans que celles qui ont suivi des études primaires seulement ou n’ont pas fait d’études⁴⁶.

5. L’ACCÈS DES FEMMES À UN REVENU SUFFISANT ET INDÉPENDANT CONDITIONNE LEURS DROITS AU SEIN DES FAMILLES

Pour les femmes, disposer de leurs propres ressources, par exemple posséder des biens ou percevoir un revenu d’un travail rémunéré ou par le biais de la protection sociale, leur permet d’être davantage sur un pied d’égalité avec les hommes dans leurs relations intimes. Cela renforce également leur pouvoir de négociation dans la famille et leur permet de mettre fin à leur union conjugale si elles le souhaitent. Les femmes plus âgées doivent absolument disposer de leurs propres revenus ou de leurs propres biens pour accéder à un niveau de vie suffisant.

Les facteurs qui influencent le taux de participation de femmes à la population active :

- À l’échelle mondiale, le taux d’activité des femmes âgées de 25 à 54 ans est passé de 64 % en 1998 à 63 % en 2018. C’est l’Europe et l’Amérique du Nord qui comptait en 2018 le taux d’activité des femmes le plus élevé (80 %), tandis que l’Afrique du Nord et l’Asie occidentale affichait les taux les plus faibles (33 %)⁴⁷.
- Le taux d’activité des femmes est influencé par leur situation matrimoniale. Dans un échantillon de 93 pays, seulement 52,1 % des femmes mariées ou en concubinage âgées de 25 à 54 ans font partie de la population active, en comparaison à 65,6 % des femmes célibataires/jamais mariées et des 72,6 % des femmes divorcées/séparées⁴⁸.
- Le taux d’activité des femmes mariées/en concubinage est particulièrement faible en Asie centrale et du Sud (29,1 %) en comparaison aux taux beaucoup plus élevés observés en Europe et en Amérique du Nord (78,2 %) et en Afrique subsaharienne (73,8 %)⁴⁹.
- En revanche, le taux d’activité des hommes mariés ou en concubinage est de 96,1 %, et de 85,6 % pour les hommes célibataires/qui n’ont jamais été mariés⁵⁰.
- La présence de jeunes enfants (de moins de 6 ans) dans le ménage a également un impact sur l’entrée des femmes sur le marché du travail et réduit leur participation à la population active de 5,9 points de pourcentage. L’inverse est vrai pour les hommes dans les ménages avec de jeunes enfants, l’activité des hommes augmentant de 3,4 points de pourcentage⁵¹. Cet écart montre que les femmes subissent des « pénalités liées à la maternité » importantes en termes d’emploi⁵².

- De même, les recherches menées dans des pays à revenu élevé montrent que les femmes qui deviennent mères subissent une pénalité importante en termes de salaire, tandis que pour la plupart des hommes, la paternité donne lieu à une « prime » salariale⁵³.
- Les femmes vivant avec des enfants âgés de moins de 5 ans ont des taux d'emploi particulièrement bas (47,6 %) en comparaison avec les pères de jeunes enfants (87,9 %) et avec les hommes qui ne sont pas pères (78,2 %) ainsi que les femmes qui ne sont pas mères (54,4 %)⁵⁴.

Les ménages composés de mères seules connaissent des taux de pauvreté élevés :

- D'après les données de 40 pays à revenu élevé et supérieur disposant de données harmonisées, les taux de pauvreté des ménages de mères célibataires ayant de jeunes enfants sont plus élevés que ceux des ménages biparentaux avec de jeunes enfants dans tous les pays. Les taux et l'ampleur de ces différences varient considérablement : Le Luxembourg affiche la plus grande différence de points de pourcentage (50,4), suivi de la Tchéquie (42,4), du Canada (40,0) et des États-Unis (37,2)⁵⁵.

6. LES FAMILLES ONT BESOIN DE TEMPS, D'ARGENT ET DE SERVICES POUR FOURNIR LES SOINS NÉCESSAIRES

Les familles sont des espaces de soins où l'on élève les enfants et où l'on s'occupe des personnes âgées. Elles ont besoin de l'aide des gouvernements pour réaliser ce travail essentiel, idéalement par le biais de temps (congrés de maternité et congrés parentaux), d'argent (transferts sociaux aux familles ayant de jeunes enfants et pensions) et de services (services de garde pour les enfants et de soins pour les personnes âgées de bonne qualité).

Les femmes dispensent la majeure partie des soins non rémunérés et prennent majoritairement en charge les soins aux personnes au niveau mondial :

- À l'échelle mondiale, les femmes accomplissent trois fois plus de tâches domestiques et de soins non rémunérés que les hommes, bien que les inégalités entre les sexes varient d'un pays à l'autre et soient particulièrement marquées dans les pays en développement⁵⁶.
- Les enquêtes sur les emplois du temps réalisées dans le monde entier révèlent que, si l'on combine les emplois rémunérés et non rémunérés, les femmes travaillent globalement plus d'heures que les hommes⁵⁷.
- Le fait de vivre dans une zone rurale tend à augmenter encore le temps que les femmes consacrent au travail domestique non rémunéré⁵⁸. Cela peut être dû en partie au manque d'infrastructures et de technologies permettant de gagner du temps. Les données des enquêtes concernant 61 pays montrent que les femmes et les filles sont chargées de la collecte de l'eau dans 80 % des ménages sans eau courante⁵⁹.

- L'écart entre les sexes dans les soins non rémunérés et le travail domestique est le plus important en Afrique du Nord et en Asie occidentale, où le ratio médian femmes/hommes est de près de six⁶⁰.
- Dans tous les pays, presque tous les soins de longue durée (SLD) prodigués aux personnes âgées et handicapées sont dispensés par des femmes, tandis que les travailleurs nés à l'étranger représentent entre 20 % (en Suède) et 70 % (en Italie) de la main d'œuvre chargée des SLD⁶¹.
- Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), la main-d'œuvre mondiale du secteur des soins représente actuellement 381 millions de travailleurs, soit 11,5 % de l'emploi mondial total⁶². Les deux tiers de cette main-d'œuvre, soit 249 millions de travailleurs, sont des femmes, représentant 19,3 % de l'emploi féminin mondial. Cela signifie que près d'une femme sur cinq est employée dans le secteur des soins⁶³.
- À l'échelle mondiale, seulement 41,1 % des mères de nouveau-nés bénéficient d'une allocation de maternité, avec des variations importantes d'une région à l'autre. En Afrique, moins de 16 % des femmes enceintes en bénéficient⁶⁴.
- Les taux de couverture de l'enseignement préprimaire, qui commence dans la plupart des pays à l'âge de 3 ans, sont relativement faibles dans les pays en développement, atteignant 39 % des enfants en moyenne en 2014 en comparaison à 87 % dans les pays développés⁶⁵.
- Dans plusieurs pays en développement, les enfants âgés de 3 à 5 ans appartenant aux ménages les plus riches ont presque six fois plus de chances de bénéficier d'un programme d'éducation de la petite enfance que les enfants du même groupe d'âge appartenant aux ménages les plus pauvres⁶⁶.

7. DES POLITIQUES ET DES RÉGLEMENTATIONS DOIVENT APPUYER LES FAMILLES MIGRANTES ET PROTÉGER LES DROITS DES FEMMES

La migration est un facteur déterminant qui affecte les familles et l'exercice des droits des femmes en leur sein. Si l'émigration peut ouvrir de nouvelles perspectives pour les femmes, les politiques et réglementations complexes auxquelles sont confrontées les familles représentent souvent des défis qui pèsent sur leurs conditions d'existence, que les membres vivent ensemble ou séparément.

- En 2017, les migrants internationaux représentaient 3,4 % de la population mondiale, soit environ 257,7 millions de migrants internationaux⁶⁷, dont 25,4 millions de réfugiés et 3,1 millions de demandeurs d'asile⁶⁸.
- Dans l'ensemble, les migrations internationales sont restées relativement stables depuis les années 50, le nombre total de migrants internationaux variant entre 2,5 et 3,5 % de la population mondiale⁶⁹.
- Selon les estimations les plus récentes, il y aurait eu au moins 762,6 millions de migrants internes dans le monde entier, ce qui indique que les migrants internes sont environ trois fois plus nombreux que les migrants internationaux⁷⁰.

- Au cours de la seule année 2017, 16,2 millions de personnes ont été forcées de quitter leur foyer en raison de persécutions, de catastrophes climatiques, de conflits prolongés et d'autres types de violences, un chiffre record pour la cinquième année consécutive⁷¹. La majorité de ces personnes (11,8 millions) ont été déplacées à l'intérieur de leur pays⁷².
- En 2017, les femmes représentaient un peu moins de la moitié (48,4 %) du nombre total de personnes vivant dans un pays différent de celui de leur naissance⁷³.
- Les femmes représentent 50 % ou plus du total des migrants internationaux dans trois régions : Australie et Nouvelle-Zélande, Europe et Amérique du Nord, et Amérique latine et Caraïbes⁷⁴.
- Les politiques des pays en matière de regroupement familial varient considérablement. Selon l'Indice MIPEX (*Migration Integration Policy Index*), la Suède applique les politiques les plus favorables à l'égard des familles de migrants (sur la base d'un échantillon de 45 pays), suivie du Portugal et de l'Espagne.

8. LES POLITIQUES FAVORABLES À LA FAMILLE SONT ABORDABLES FINANCIÈREMENT

L'analyse demandée dans le cadre du rapport montre que la plupart des pays peuvent se permettre un ensemble de politiques favorables à la famille⁷⁵. Ces politiques garantiraient à chaque membre de la société un accès à la sécurité d'un revenu de base et à des soins de santé essentiels tout au long de sa vie, et garantirait aux enfants d'âge préscolaire et aux adultes plus âgés l'accès à des services de soins de qualité.

- L'analyse montre que pour combler les écarts de revenus, de santé et de soins, 41 pays sur 155 pourraient mettre en œuvre les politiques requises pour moins de 3 % du PIB et un peu plus de la moitié (79 pays) pourraient le faire pour moins de 5 % du PIB.
- Pour un cinquième des pays (35) inclus dans l'étude, ces politiques coûteraient plus de 10 % du PIB, ce qui nécessiterait une aide extérieure supplémentaire, notamment l'aide publique au développement (APD)⁷⁶.

La mise en œuvre de ces politiques bénéficierait à tous les membres de la société, mais aurait des conséquences particulièrement importantes pour les femmes, qui tendent plus à vivre dans des ménages pauvres, à être confrontées à certains aléas tout au long de leur vie (notamment la maternité et une plus grande longévité) et assument une part disproportionnée des soins non rémunérés.

¹ Pour les regroupements régionaux, voir l'annexe 8 du rapport.

² Calculs d'ONU Femmes d'après DAES de l'ONU 2018b et le DAES de l'ONU 2018c. Voir la Figure 3.3 au Chapitre 3.

³ Créé à travers une collaboration entre ONU Femmes et la Division de la population du DAES de l'ONU.

⁴ Valeurs régionales calculées par ONU Femmes à l'aide des estimations publiées au niveau des pays d'après le DAES de l'ONU 2018a. Pour cette analyse, les données sur la Chine sont basées sur des estimations produites et publiées dans Hu et Peng 2015. Cette analyse porte sur 86 pays et territoires représentant 78,5 % de la population mondiale, sur la base des dernières données disponibles depuis 2007⁴.

⁵ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales du DAES de l'ONU 2017m et du DAES de l'ONU 2018ca, et du DAES de l'ONU et ONU-Femmes 2019. Cette analyse porte sur 88 pays et territoires représentant 61,3 % de la population mondiale, sur la base des dernières données disponibles depuis 2007. Dans la mesure où les estimations de la moyenne mondiale reposent sur moins des deux tiers de leur population respective, il convient de les traiter avec prudence. Voir Figure 2.10 au Chapitre 2.

⁶ Valeurs régionales calculées par ONU Femmes à l'aide des estimations publiées au niveau des pays d'après le DAES de l'ONU 2018a. Pour cette analyse, les données sur la Chine sont basées sur des estimations produites et publiées dans Hu et Peng 2015. Voir Figure 2.2 au Chapitre 2. Pour cette analyse, les estimations pour l'Europe et l'Amérique du Nord doivent être traitées avec prudence, car elles sont basées sur moins des deux tiers de leur population régionale respective (41,0 %).

⁷ Ibid.

⁸ Les calculs d'ONU Femmes se fondent sur les estimations nationales publiées d'après le DAES de l'ONU 2018a ; Hu et Peng 2015. L'analyse couvre 89 pays et territoires représentant 80,0 % de la population mondiale. Les estimations de la populations sont basées sur la révision de 2017 de World Population Prospects.

⁹ Ibid.

¹⁰ DAES de l'ONU 2017b.

¹¹ Calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales d'après le DAES de l'ONU 2017m, le DAES de l'ONU 2018a et le DAES de l'ONU et ONU Femmes 2019.

¹² Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales du DAES de l'ONU 2017k et du DAES de l'ONU 2017m. Voir Figure 2.3 au Chapitre 2.

¹³ Bases de données mondiales de l'UNICEF 2019b, à partir des Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), des Enquêtes démographiques et de santé (DHS) et d'autres sources représentatives au niveau national, 2011-2018.

¹⁴ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans le DAES de l'ONU 2017k et le DAES de l'ONU 2017m. Voir Figure 2.5 au Chapitre 2.

¹⁵ Estève et al., 2016.

¹⁶ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales du DAES de l'ONU 2017k et du DAES de l'ONU 2017m.

¹⁷ Ibid. Voir Figure 2.7 au Chapitre 2.

¹⁸ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans le DAES de l'ONU 2017m. Voir Figure 2.8 au Chapitre 2.

¹⁹ Calculs d'ONU Femmes d'après ICF International 2007-2017, Enquêtes démographiques et de santé et UNICEF (plusieurs années), Enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Voir Figure 2.9 au Chapitre 2.

²⁰ Ibid.

²¹ UN DESA. 2019. "World Population Prospects 2019". Consulté le 21 juin 2019.

²² DAES de l'ONU, 2017l.

²³ Basé sur 170 pays et territoires. En outre, dans 6 pays et territoires (sur 186), l'âge légal du mariage est inférieur à 18 ans pour les garçons. Les données sur les filles pour 5 de ces 6 pays et territoires ne sont pas disponibles. Calculs d'ONU Femmes basés sur Banque mondiale, 2018e.

²⁴ Sakhonchik et al., 2015.

²⁵ Tavares et Wodon, 2018, p. 3.

²⁶ Banque mondiale, 2019c.

²⁷ Calculs d'ONU Femmes basés sur des données de Banque mondiale, 2018e. Un sous-ensemble de 185 pays a été utilisé au lieu de l'échantillon complet de 189 pays.

²⁸ Calculs d'ONU Femmes basés sur des données de Banque mondiale, 2018d.

²⁹ ONU Femmes et Banque mondiale, à paraître.

³⁰ Calculs d'ONU Femmes basés sur des données de Banque mondiale, 2018e. Un sous-ensemble de 185 pays a été utilisé au lieu de l'échantillon complet de 189 pays.

-
- ³¹ Calculs d'ONU Femmes basés sur des données de Banque mondiale, 2018e.
- ³² Voir Chapitre 3.
- ³³ Ramón Mendos, 2019.
- ³⁴ Ibid.
- ³⁵ Calculs d'ONU Femmes basés sur la Banque mondiale 2018e.
- ³⁶ Ibid.
- ³⁷ OMS et al., 2013.
- ³⁸ UNSD 2018. Voir Figure 6.2 au Chapitre 6. Cette analyse porte sur 106 pays et territoires, représentant 54,4 % des pays et 50 % de la population de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans.
- ³⁹ UNODC, 2018.
- ⁴⁰ Assemblée générale des Nations Unies, 2018a.
- ⁴¹ Banque mondiale, 2018e.
- ⁴² Calculs d'ONU Femmes basés sur le DAES de l'ONU 2018b et le DAES de l'ONU 2018c.
- ⁴³ Ganatra et al., 2017.
- ⁴⁴ Totalisations spéciales des données de Say et al. 2014, cité dans Singh, Remez et al. 2017, p. 33.
- ⁴⁵ Singh, Remez et al., 2017.
- ⁴⁶ UNFPA, 2012. Voir aussi : Field et Ambrus, 2008.
- ⁴⁷ Moyennes pondérées calculées par ONU Femmes à l'aide des données OIT 2018c et de DAES de l'ONU 2017m. Voir Figure 4.1 au Chapitre 4.
- ⁴⁸ Calculs d'ONU Femmes fondés sur les données de l'OIT 2018b, LIS (diverses années) et ABS 2016b.
- ⁴⁹ Ibid.
- ⁵⁰ Ibid.
- ⁵¹ OIT, 2018a.
- ⁵² OIT, 2019b.
- ⁵³ Budig et England, 2001 ; Budig, 2014.
- ⁵⁴ OIT, 2019b, Figure 2.25
- ⁵⁵ Nieuwenhuis et al., 2018.
- ⁵⁶ Ce chiffre est basé sur les écarts moyens constatés entre les moyennes hommes/femmes non pondérées. Calculs d'ONU Femmes basés sur la DSNU 2018.
- ⁵⁷ Ce chiffre est basé sur les écarts moyens constatés entre les moyennes hommes/femmes non pondérées.
- ⁵⁸ OIT, 2018a.
- ⁵⁹ OMS et UNICEF, 2017.
- ⁶⁰ Calculs d'ONU Femmes basés sur UNSD, 2018.
- ⁶¹ Scheil-Adlung, 2015, Tableau 4.
- ⁶² La main-d'œuvre du secteur comprend le personnel des secteurs sociaux (éducation, santé et travail social), le personnel de soins des autres secteurs, les travailleurs domestiques et les non-soignants des secteurs de soins qui prennent en charge la fourniture de services de soins. OIT, 2018a, p. xxxviii.
- ⁶³ OIT, 2018a.
- ⁶⁴ OIT 2017e, Figure 3.5, p. 32.
- ⁶⁵ UNESCO 2016, Annexe Tableau 4.
- ⁶⁶ UNESCO, 2016.
- ⁶⁷ DAES de l'ONU, 2017c.
- ⁶⁸ UNHCR, 2018a.
- ⁶⁹ De Haas et al., 2018.
- ⁷⁰ DAES de l'ONU, 2013a.
- ⁷¹ UNHCR, 2018a.
- ⁷² Ibid.
- ⁷³ DAES de l'ONU, 2017c.

⁷⁴ DAES de l'ONU, 2017j.

⁷⁵ Bierbaum et Cichon, à paraître.

⁷⁶ Ibid.